

# Demande de remboursement sur l'achat de votre mobile



# Pour pouvoir bénéficer de votre remboursement vous devez :

# Vérifier que vous êtes éligible à l'offre de remboursement :

- Etre titulaire d'un forfait mobile Orange ou d'une offre Orange Open (hors Mobicarte et Sosh)
- Avoir acheté chez Orange l'un des mobiles suivants (hors mobiles d'occasion) entre le 06/10/16 et le 16/11/16 : 50€ remboursés sur l'achat d'un Huawei P9, Sony Xperia X, Sony Xperia X compact, Sony Xperia XZ d'un montant ≥ 51€ 30€ remboursés sur l'achat d'un Huawei P9 lite, Sony Xperia XA d'un montant ≥ 31€

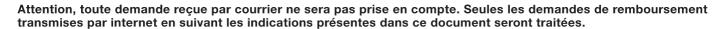
# Préparer les 3 pièces justificatives suivantes :

- ✓ Votre dernière facture de téléphonie mobile
- ✓ La facture d'achat du coffret Orange du mobile ou le ticket de caisse Orange dont la date est comprise entre le 06/10/16 et le 16/11/16, en entourant la date et le prix d'achat.
- Le coffret de votre mobile sur lequel figure l'étiquette suivante :



#### Demander votre remboursement directement par Internet :

- Connectez-vous sur https://formulaires.services.orange.fr/1174 ou scannez le QR code suivant :
- Sélectionnez votre mobile dans la liste
- Renseignez votre numéro de mobile Orange et vos coordonnées
- Scannez ou photographiez vos 3 pièces justificatives
- Saississez le numéro IMEI présent sur l'étiquette du coffret



Vous avez jusqu'au 16/12/2016 pour faire votre demande de remboursement.

### Suivre l'avancement de votre dossier :

L'accusé de réception de votre demande, puis sa validation, vous seront confirmés par email.

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Les DAS des modèles présentés ci-dessus sont de 1.43 W/kg pour Huawei P9, 1.38 W/kg pour Huawei P9 lite, 0.72 W/kg pour Sony Xperia X, 1.08 W/kg pour Sony Xperia X, 1.08 W/kg pour Sony Xperia X, 0.85 W/kg pour Sony Xperia XZ. Kit mains-libres recommandé.

Conditions des offres Offres soumises à conditions, valables en France métropolitaine du 06/10/16 au 16/11/16 et réservées aux particuliers dans les magasins participants. Offres limitées à 1 remboursement par coffret Orange et à 5 remboursements par foyer (même nom, même adresse). Offres non cumulables entre elles. Offres non cumulables avec toute autre offre concernant au moins un de ces produits. Remboursement effectué directement sur la 2e ou 3e facture de communication suivant la réception complète des pièces justificatives demandées avant le 16/12/2016. Toute demande illisible, incomplète, ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme nulle et ne sera donc pas prise en compte. Les données personnelles communiquées dans les formulaires sont destinées à Orange et seront utilisées dans le cadre strictement nécessaire au traitement de votre offre de remboursement. Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant en écrivant à : Orange Service Clients - Gestion des données personnelles - 33734 Bordeaux Cedex 9, en joignant la photocopie d'une pièce d'identité.



# Remboursement différé sur l'achat d'un mobile avec un forfait mobile Jet ou un forfait mobile Jet pour client Open

Offre valable du 6 octobre au 16 novembre 2016 en France métropolitaine.

Remboursement différé de 100€ sur votre facture à hauteur du montant du forfait mensuel de l'abonnement pour toute souscription à un forfait mobile Jet ou un forfait mobile Jet pour client Open (hors version SIM) associé à l'achat d'un mobile, avec engagement de 12 mois minimum.

Le remboursement de 100€ interviendra automatiquement à partir de votre troisième facture, aucun dossier complémentaire n'est à constituer pour bénéficier de cette offre. Si vous êtes en situation d'impayé le jour de l'édition de la troisième facture, cette offre ne sera pas valable.

